

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Où sont mes données à caractère personnel ?

Degrave, Elise

Published in:
La Libre Belgique

Publication date:
2015

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Degrave, E 2015, 'Où sont mes données à caractère personnel ?' *La Libre Belgique*, pp. 54-55.
<<http://www.lalibre.be/debats/opinions/ou-sont-mes-donnees-a-caractere-personnel-54be749835701f354343ba32>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Où sont mes données à caractère personnel ?



■ Chaque citoyen a le droit de connaître les données enregistrées à son sujet et à en dénoncer l'usage abusif. Ce droit est pourtant peu appliqué et difficilement applicable. Mais des solutions existent...

La presse s'est faite l'écho d'une proposition de Bart Tommelein, secrétaire d'Etat en charge de la Protection de la vie privée. L'idée est d'imposer aux entreprises et aux autorités publiques de fournir chaque année aux citoyens un état des lieux des données enregistrées à leur sujet.

Cette proposition est intéressante car elle concrétise un élément essentiel du droit à la protection à la vie privée de chaque citoyen à savoir la transparence de ses données à caractère personnel. Chaque individu a le droit de connaître les données enregistrées à son sujet, leur origine, à qui elles sont communiquées, le délai de conservation, etc. Chacun peut également s'opposer à certaines utilisations de ses données, exiger que soient corrigées les données erronées et dénoncer les abus commis dans l'utilisation de celles-ci. Ces prérogatives sont particulièrement importantes à l'heure, où, au gré du développement des technologies, chacun assiste à une multiplication des traitements de ses données dans tous les domaines de sa vie quotidienne, qu'il s'agisse d'un achat en ligne, d'une demande d'allocation, de l'envoi de sa déclaration fiscale, du remboursement d'un médicament, etc.

Le droit à la transparence des données à caractère personnel est consacré tant par la Convention européenne des droits de l'homme que par la Constitution et la loi du 8 décembre 1992 dite "loi vie privée". Malheureusement, il est actuellement peu appliqué et difficilement applicable. Nombre de personnes ignorent son existence. Quant à celles qui prennent la peine de l'exercer, elles se heurtent souvent à la complexité de la procédure à suivre et à l'embarras, voire à l'ignorance, des institutions chargées de répondre à leur demande. La proposition de Bart Tommelein est donc la bienvenue pour améliorer la transparence dans ce domaine.

Néanmoins, telle que formulée actuellement, la proposition semble trop ambitieuse en ce qu'elle vise tant les entreprises privées que les autorités publiques. S'agissant des premières, nous rejoignons les propos du président de la Commission de la protection de la vie privée qui affirmait, il y a peu, son scepticisme quant à la possibilité, pour la Belgique, d'imposer seule de telles obligations de transparence au secteur privé. On a en effet peine

à croire que des géants tels qu'Amazon ou Google se soumettront aux injonctions de la Belgique si celle-ci n'est pas soutenue par l'Europe.

Par contre, la Belgique franchirait un pas important pour la démocratie si elle organisait, de manière efficace, la transparence des données détenues par ses administrations. Ces données sont vastes et très nombreuses. On pense aux données de l'état civil, enregistrées dès la naissance au Registre national, mais aussi aux informations sur notre état de santé et celui de nos enfants, aux données cadastrales de notre maison, aux informations sur notre situation financière, etc. Ce sont autant d'informations enregistrées dans les bases de données des administrations, qu'il s'agisse du SPF Finances, de l'ONEM, du SPF Economie, des CPAS, etc. Ces données sont d'ailleurs de plus en plus souvent échangées entre les ad-

ministrations, que ce soit pour octroyer automatiquement certaines allocations, telle que l'allocation de chauffage octroyée aux personnes à faible revenu, ou pour contrôler plus efficacement certains citoyens suspectés de fraude fiscale, par exemple.

Dans ce contexte, que l'on appelle "l'administration électronique" ou encore "l'e-gouvernement",

Il est important que toute personne qui le souhaite puisse connaître et comprendre ce que fait l'Etat avec les données qu'il détient. Sans cela, l'on risque d'assister à l'émergence d'une administration kafkaïenne, incompréhensible et donc incontrôlable.

il est important que chacun puisse vérifier l'exactitude des informations qui circulent à son sujet, sous peine de se trouver confronté à des décisions administratives erronées. Il faut aussi pouvoir contrôler l'utilisation de ces informations, pour identifier et dénoncer les abus. Il est ainsi déjà arrivé que des agents curieux vérifient au Registre national l'adresse d'une ex-petite amie ou trouvent par le



ELISE DEGRAVE
Chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Namur. Chercheuse post-doctorante à la Chaire E-gouvernement et au Centre de Recherches Information Droit et Société (CRIDS).

Copie destinée à presse@fundp.ac.be

De l'Islam à l'islamisme

■ En isolant certains versets d'une sourate, on pourrait facilement glisser de l'Islam à l'islamisme. Sans questionnement, voire sans remise en question, les intégristes, quels qu'ils soient, radicaliseront n'importe quelle religion.

Je ne suis pas un spécialiste du Coran. Je l'ai lu dans la traduction d'Edmond Montet, avec la belle préface de Malek Chebel (Ed. Petite Bibliothèque Payot). J'ai vite compris qu'on pouvait facilement, en isolant certains versets d'une sourate, glisser de l'Islam à l'islamisme.

Il est ainsi écrit et répété dans le Coran qu'"Allah n'aime pas les incroyants" (II, 29), qu'"il est maudit et qu'un supplice ignominieux" leur est réservé (II, 83, 84), qu'"il est le "Maître de la vengeance" (III, 3), que les "pires bêtes, aux yeux d'Allah, sont ceux [...] qui ne veulent pas croire" (VIII, 57). Que les enfants d'Israël ne croient pas à la nouvelle révélation et ont faussé les écritures qui avaient prédit l'Islam (II, 38). Enfin que "ceux qui se sont tués dans la voie d'Allah", ce ne sont pas des morts, "ce sont des vivants" (II, 149).

Des imams peuvent aisément, avec la violence de tels versets, fanatiser des musulmans qui n'ont souvent pas lu le Coran et qui connaissent encore moins les commentaires des savants théologiens. Ce qui aurait pu nourrir et éclairer leur foi risque de faire d'eux des obscurantistes.

Le regretté Mohammed Arkoun, professeur d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne et auteur de nombreux essais sur l'Islam a toujours plaidé pour un enseignement universitaire de l'Islam dans un cours d'anthropologie des religions. L'ignorance peut conduire au radicalisme de l'inculture. La non-connaissance des religions est, il faut le reconnaître, assez générale. Un cours d'histoire des religions et de la laïcité devrait voir le jour de toute urgence du primaire aux classes terminales du lycée et être suivi par tous les élèves. Il permettrait à chacun de mieux connaître sa tradition culturelle et culturelle et celles des autres. Il ouvrirait à une communauté des différences et à une plus grande tolérance.

Ce n'est pas un hasard si les tueurs jihadistes français ont voulu détruire Charlie Hebdo, symbole de l'esprit d'irrévérence et de la liberté totale de pensée. Pas un hasard s'ils ont tué des juifs, poussés par un antisémitisme omniprésent dans l'islamisme et aussi trop souvent chez des musulmans modérés. Antisémitisme nourri et fortifié par le conflit israélo-palestinien... comme si les juifs de France et de Belgique étaient tous des complices de la politique de Netanyahu.

Pas un hasard enfin si la France, pays des libertés et du combat contre les jihadistes d'Al Qaïda et du Daech, fut choisie pour perpétrer ces crimes.

Le projet est clair: la destruction du vivre-ensemble dans une société démocratique laïque et plurielle. La haine, la volonté de vengeance, le culte des martyrs, la mise à mort des mécréants, des juifs... et des musulmans tolérants.

Comment dialoguer avec ces fanatiques? Comment dialoguer avec un intégriste qui refuse l'altérité? C'est en amont qu'il faut ici et maintenant parler, écouter, éduquer, ouvrir le débat. Cela passe par l'école, par les médias, par la rencontre avec les musulmans qui se sentent sujets de sus-

picion, victimes d'amalgame, d'exactions et d'une islamophobie grandissante. Ces jeunes parfois mal intégrés, sans instruction, sans travail, sans reconnaissance sociale, sans perspective d'avenir, ne se sentent pas citoyens à part entière. Stigmatisation et rejet peuvent entraîner la fuite vers le jihad qui peut donner l'illusion de l'héroïsme alors qu'il n'est que barbare.

Ici intervient le travail du politique. Même en période de crise et d'austérité, il faut donner des moyens pour plus d'éducateurs, d'entraîneurs sportifs, de lieux de dialogue, de possibilités d'insertion et de reconnaissance sociale... et aussi plus de sécurité pour que le vivre-ensemble ne soit plus menacé. Cela suffira-t-il, quand l'on sait que des musulmans apparemment bien intégrés peuvent aussi se radicaliser et sombrer dans le terrorisme.

La tâche est immense, elle est à mener par chacun citoyen, qui est responsable du regard qu'il porte sur l'autre: le musulman, le juif, le catholique, l'athée.

Se pose le problème des prisons où des gourous islamistes endoctrinent des petits délinquants et les préparent au jihad. L'isolement des instructeurs intégristes, l'envoi d'aumôniers modérés et éclairés dans les prisons est sans doute un début de solution.

On ajoutera bien sûr le problème des sites Internet qui font de la propagande, diffusent des propos racistes - antisémites mais aussi islamophobes.

Reste la guerre contre le fondamentalisme terroriste en Syrie, en Irak, au Yémen, en Libye, dans le centre Afrique... le long combat contre la barbarie qui aujourd'hui porte le drapeau

noir de l'islamisme.

Ici une question. Des milliers de musulmans ont manifesté dans les pays musulmans contre la couverture du dernier numéro de Charlie Hebdo représentant une caricature du prophète... pas pour les deux mille morts musulmans massacrés par les jihadistes nigériens de Boko Haram à Baga, une localité du nord-est du Nigeria. La représentation du prophète (nullement interdite par le Coran) serait donc plus importante que le massacre de milliers de musulmans modérés?

Quand les -ismes auront disparu, le monde ira peut-être mieux. Quand l'Islam pourra vaincre ses difficultés à accepter la laïcité, la séparation du religieux et du temporel (cela vaut pour les juifs intégristes en Israël), quand l'homme sera aussi important, sinon plus que Dieu, l'Islam sera guéri de l'intégrisme. Mais je crois que chaque religion porte en elle une forme d'intolérance, en prétendant détenir la Vérité révélée ("Via Veritas" dit saint Jean en parlant de Jésus). Sans questionnement, voire sans remise en question, les intégristes, quels qu'ils soient, radicaliseront la religion.

Seule la libre pensée pourra empêcher la religion de devenir un absolu qui isole, oppose et bientôt déshumanise.

registre de la DIV le numéro de GSM d'une jolie conductrice croisée sur la route. De tels agissements doivent être sanctionnés.

Au-delà, même si d'aucuns affirment qu'ils n'ont "rien à cacher", il est important que toute personne qui le souhaite puisse connaître et comprendre ce que fait l'Etat avec les données qu'il détient. Sans cela, l'on risque d'assister à l'émergence d'une administration kafkaïenne, incompréhensible et donc incontrôlable.

Toutefois, l'idée de regrouper l'ensemble de ces informations dans "un état des lieux" semble dangereuse.

Ce document dresserait un profil très précis de la personne concer-

née, rendant fort embarrassantes les conséquences d'un éventuel piratage de ce document. Or, ce type d'abus pourrait se produire tant au moment de la constitution de l'état des lieux, que de son envoi et de son stockage dans une base de données. Il serait préférable de songer à un autre outil atteignant le même objectif de manière plus sécurisée.

Ainsi, sans surcharger les administrations, on pourrait s'inspirer de ce qui se fait déjà au Registre national: en s'identifiant sur le site <https://mondosier.rn.fgov.be> avec sa carte d'identité électronique, chacun peut visualiser ses données mais aussi quelle institution publique les a consultées. Les éventuelles erreurs affectant les données peuvent également être signalées. On pourrait étendre cet outil en créant un portail Internet dédié à la transparence de l'administration: en s'identifiant avec sa carte d'identité électronique, le citoyen verrait apparaître sur l'écran le nom des bases de données contenant des informations à son sujet. Il pourrait cliquer sur la base de données qui l'intéresse et voir apparaître les données qui le concernent, leur date d'enregistrement, qui les a consultées, à qui elles ont été envoyées, etc., tout en pouvant les corriger ou dénoncer les illégalités. La Belgique dispose de tous les outils techniques pour le faire et donner ainsi à chaque citoyen la place éclairée qui lui revient dans l'univers complexe de l'administration électronique.

Copie destinée à presse@fundp.ac.be

© BLAISE DEHON



JOHANNA DE TESSIÈRES

JACQUES SOJCHER
Professeur émérite
de philosophie à l'ULB
et écrivain.